PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 5 JUIN 2026 A 18H00

Etaient présents : MM. THOMAS M., BRUEYRE J.-C., CONSTANT F., MOURARET A., AGOPOME L., BENNOURINE RIOU M. et Mmes MOLLIER C., DEJAEGHERE V., BRAHIC V., LAGRANGE V. et THEVENOT M.

Secrétaire de séance : Mme Valérie DEJAEGHERE

Heure d'ouverture de la séance : 18h02

ORDRE DU JOUR

Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 28 avril 2026

VOTE :
Pour 11
Contre
Abstention

1/ Elections sénatoriales 2026 : élection des délégués des conseils municipaux et suppléants

Le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 porte convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs 2026 et fixe la date des conseils municipaux au 5 juin 2026.

L'arrêté préfectoral n° 07-2026-05-22-00010 du 22 mai 2026 fixe pour chaque commune du département le nombre de délégués titulaires et suppléants à élire pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026 ainsi que le mode de scrutin applicable.

Pour les communes de moins de 500 habitants dont l'effectif légal du conseil municipal est de 11, le nombre de délégué titulaire est 1 et le nombre de suppléants est 3.

Mise en place du bureau électoral

Monsieur le Maire ouvre la séance, désigne le secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des membres du conseil :

AGOPOME	Ludovic
BENNOURINE RIOU	Mehdi
BRAHIC	Violaine
BRUEYRE	Jean-Christian
CONSTANT	Frédéric
DEJAEGHERE	Valérie
LAGRANGE	Véronique
MOLLIER	Catherine
MOURARET	Arnaud
THEVENOT	Myriam
THOMAS	Michel

et constate que la condition de quorum est remplie.

Monsieur le Maire rappelle que le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les 2 conseillers municipaux les plus âgés et les 2 conseillers municipaux les plus jeunes.

Secrétaire : Valérie DEJAEGHERE

Conseillers les plus âgés : Catherine MOLLIER et Myriam THEVENOT

Conseillers les plus jeunes : Arnaud MOURARET et Ludovic AGOPOME

Mode de scrutin

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin qui a lieu à la majorité absolue, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative.

Au second tour, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Election du délégué titulaire

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom va pouvoir voter pour le premier tour de l'élection du délégué titulaire. Un isoloir et le matériel de vote sont mis à votre disposition ainsi qu'une urne.

AGOPOME	Ludovic
BENNOURINE RIOU	Mehdi
BRAHIC	Violaine
BRUEYRE	Jean-Christian
CONSTANT	Frédéric
DEJAEGHERE	Valérie
LAGRANGE	Véronique
MOLLIER	Catherine
MOURARET	Arnaud
THEVENOT	Myriam
THOMAS	Michel

Dépouillement :

a. Nombre de conseillers présents et représentés	11
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	11
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
f. Nombre de suffrages exprimés [c – (d + e)]	11
g. Majorité absolue[1]	6

Résultats du premier tour de scrutin
Nom et prénom des candidats et nombre de suffrages obtenus (dans l'ordre décroissant, en cas d'égalité, les candidats sont classés du plus âgé au plus jeune) :
THOMAS Michel 10
MOLLIER Catherine 1

Proclamation de l'élection du délégué titulaire
Nom – Prénom : THOMAS Michel
Date et lieu de naissance : 29/10/1959 à La Mûre (38)
Tour de scrutin : premier
Accepte ou refuse le mandat : accepte

Election des 3 suppléants

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom va pouvoir voter pour le premier tour de l'élection des délégués suppléants. Un isoloir et le matériel de vote sont mis à votre disposition ainsi qu'une urne.

AGOPOME	Ludovic
BENNOURINE RIOU	Mehdi
BRAHIC	Violaine
BRUEYRE	Jean-Christian
CONSTANT	Frédéric
DEJAEGHERE	Valérie
LAGRANGE	Véronique
MOLLIER	Catherine
MOURARET	Arnaud
THEVENOT	Myriam
THOMAS	Michel

Dépouillement :

a. Nombre de conseillers présents et représentés	11
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	11
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
f. Nombre de suffrages exprimés [c – (d + e)]	11
g. Majorité absolue[2]	6

Résultats du premier tour de scrutin

Nom et prénom des candidats et nombre de suffrages obtenus (dans l'ordre décroissant, en cas d'égalité, les candidats sont classés du plus âgé au plus jeune) :

MOLLIER Catherine 5
DEJAEGHERE Valérie 5
BRUEYRE Jean-Christian 5
BRAHIC Violaine 5
MOURARET Arnaud 4
AGOPOME Ludovic 3
BENNOURINE RIOU Mehdi 3

Organisation d'un second tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents et représentés	11
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	11
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
f. Nombre de suffrages exprimés [c – (d + e)]	11

Résultats du second tour de scrutin

Nom et prénom des candidats et nombre de suffrages obtenus (dans l'ordre décroissant, en cas d'égalité, les candidats sont classés du plus âgé au plus jeune) :

MOLLIER Catherine 9
DEJAEGHERE Valérie 8
BRUEYRE Jean-Christian 8
BRAHIC Violaine 3
BENNOURINE RIOU Mehdi 3
MOURARET Arnaud 2

Proclamation de l'élection des 3 délégués suppléants :

Nom – Prénom : MOLLIER Catherine
Date et lieu de naissance : 30/08/1957 à Jaillieu (38)
Tour de scrutin : second
Accepte ou refuse le mandat : accepte

Nom – Prénom : DEJAEGHERE Valérie
Date et lieu de naissance : 21/05/1965 à Tourcoing (59)
Tour de scrutin : second
Accepte ou refuse le mandat : accepte

Nom – Prénom : BRUEYRE Jean-Christian
Date et lieu de naissance : 03/07/1971 à Le Cheylard (07)
Tour de scrutin : second
Accepte ou refuse le mandat : accepte

Dans les communes de moins de 1000 habitants, les suppléants sont proclamés élus dans l'ordre de leur classement et non en fonction de l'ordre de leur présentation sur la liste (en cas de candidature groupée) des candidats. Leur classement est déterminé par l'ancienneté de leur élection (élection au premier ou au second tour), et pour les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par le nombre de voix obtenues et enfin en cas d'égalité de voix, par l'âge des candidats (le plus âgé étant élu).

Le procès-verbal est établi en trois exemplaires arrêtés et signés par le Maire, les membres du bureau électoral et le secrétaire de séance. Un exemplaire est affiché aussitôt à la porte de la mairie (*une copie du PV et une copie de la délibération doivent être envoyées immédiatement par mail :* pref-senatoriales@ardeche.gouv.fr). Le 2ème exemplaire est versé aux archives de la mairie. Le 3ème exemplaire doit être amené le lendemain matin à la sous-préfecture avec la délibération et les bulletins et enveloppes ayant servis au différents tours de scrutin.

2/ Modification composition du comité consultatif (Commission communale d'action sociale)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la composition du comité consultatif approuvé par délibération le 26 mars 2026 :

Président : M. Michel THOMAS, Maire
Responsable : Mme Véronique LAGRANGE
Membres du Conseil municipal :
Mme Valérie DEJAEGHERE
Mme Catherine MOLLIER
Mme Violaine BRAHIC
Mme Myriam THEVENOT

Membres extérieurs au Conseil municipal :
Mme Florence CHAUCHAT
Mme Monique CONSTANT
Mme Dominique BOZON
Mme Elisabeth GRATADOU

Le Conseil municipal accepte de remplacer Mme Monique CONSTANT par Mme Nadège LAROCHE au sein du comité consultatif.

VOTE :

Pour	10
Contre	
Abstention	1

3/ Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'à la suite des élections municipales de mars 2026 et conformément au Code général des impôts et notamment à son article 1650, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée.
Pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.
Le rôle majeur de la commission est de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.
Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.
La liste établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de choisir les 24 contribuables suivants :

Mme BACONNIER Corinne (TF)
Mme BOULANGER Mary (THRS)
Mme BRAHIC Violaine (CFE)
M. CAGNA William (TF)
M. CHARVET Colin (TF)
M. CONSTANT Bernard (THRS)
Mme CONSTANT Monique (TF)
M. DARD Pierre (THRS)
M. DEJAEGHERE Eric (TF)
Mme DUCROS Sylvie (TF)
M. DUFAUD Laurent (TF)
M. DUPUY Jean-Marc (TF)
M. FRULEUX Eric (TF)
Mme LAGRANGE Véronique (THRS)
Mme LEFEVRE Pascale (TF)
Mme MOLLIER Catherine (TF)
Mme MOURARET Valérie (TF)
Mme POUILLARD Françoise (TF)
M. QUEYRAUD Roland (TF)
Mme ROURESSOL Brigitte (TF)
M. SIMON Albert (TF)
M. SOCRATE Patrick (TF)
Mme THEVENOT Myriam (TF)
Mme THIBON Céline (THRS)

Le Conseil municipal accepte que la liste de 24 noms proposée par Monsieur le Maire soit adressée aux Services Fiscaux de l'Ardèche.

VOTE :

Pour	10
Contre	
Abstention	1

4/ Sou des écoles Uzer-Balazuc : subvention exceptionnelle pour sortie scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une sortie scolaire de fin d'année commune aux 2 écoles (Balazuc et Uzer) est prévue le 19 juin au parc INDY PARC de Vagnas.
Les devis s'élèvent à :

- Indy Parc : 847.00 € TTC
- Arsac (transport) : 495.00 € TTC

Total : 1 342.00 € TTC

Après concertation avec le Maire d'Uzer, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de partager le coût de la sortie scolaire en 3 parts égales entre les 2 Mairies et le Sou des école, soit 447.33 € pour la Mairie de Balazuc.

Le Conseil municipal approuve l'attribution d'une subvention de 447.33 € au Sou des écoles de Balazuc et Uzer comme participation à la sortie scolaire du 19 juin 2026.

VOTE :
Pour 11
Contre
Abstention

5/ Commissions municipales

L'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité pour le conseil municipal de créer en son sein des commissions municipales destinées à améliorer son fonctionnement en effectuant le travail de réflexion nécessaire à l'élaboration des délibérations présentées en conseil municipal.
Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il est Président de fait de chacune des commissions mises en place.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de créer 7 commissions, chargées respectivement des thèmes suivants :

- Finances et administration
- Travaux et voirie (propreté du village, stationnement et circulation)
- Développement touristique
- Vie scolaire, enfance et jeunesse
- Associations et commerçants
- Urbanisme, habitat, environnement et développement durable
- Etudes et travaux bâtiments

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, décide de créer les 7 commissions municipales désignées ci-dessus et arrête la composition de chaque commission comme suit :

- Finances et administration :
 - Mme Catherine MOLLIER
 - M. Ludovic AGOPOME
 - M. Jean-Christian BRUEYRE
 - M. Mehdi BENNOURINE RIOU

- Travaux et voirie (propreté du village, stationnement et circulation) :
 - M. Jean-Christian BRUEYRE
 - M. Arnaud MOURARET
 - M. Frédéric CONSTANT
 - Mme Catherine MOLLIER
 - Mme Valérie DEJAEGHERE

- Développement touristique :
 - M. Ludovic AGOPOME
 - Mme Violaine BRAHIC
 - Mme Catherine MOLLIER
 - Mme Valérie DEJAEGHERE
 - M. Mehdi BENNOURINE RIOU

- Vie scolaire, enfance et jeunesse :
 - Mme Violaine BRAHIC
 - Mme Valérie DEJAEGHERE
 - Mme Véronique LAGRANGE
 - M. Arnaud MOURARET
 - Mme Myriam THEVENOT

- Associations et commerçants :
 - Mme Valérie DEJAEGHERE
 - M. Ludovic AGOPOME
 - Mme Violaine BRAHIC
 - Mme Catherine MOLLIER
 - Mme Myriam THEVENOT

- Urbanisme, habitat, environnement et développement durable :
 - M. Jean-Christian BRUEYRE
 - M. Arnaud MOURARET
 - Mme Véronique LAGRANGE
 - Mme Violaine BRAHIC
 - M. Mehdi BENNOURINE RIOU

- Etudes et travaux bâtiments :
 - M. Frédéric CONSTANT
 - M. Arnaud MOURARET
 - Mme Valérie DEJAEGHERE
 - M. Jean-Christian BRUEYRE

VOTE :
Pour 11
Contre
Abstention

6/ Approbation du compte administratif 2025

Monsieur le Maire ne pouvant prendre part au vote du compte administratif, Mme Catherine MOLLIER est désignée Présidente de séance pour cette délibération.

Le compte administratif est établi en fin d'exercice par la Commune. Il retrace l'exécution du budget au cours de l'année, présente les dépenses et les recettes réalisées et permet d'établir les résultats de l'exercice.

Le compte de gestion est établi par le Service de Gestion Comptable (SGC) d'Aubenas. Il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier et le bilan comptable de la collectivité.

Le compte administratif doit être en adéquation avec le compte de gestion.

En date du 6 mars 2026, le Conseil municipal a adopté par délibération le compte de gestion 2025, le compte administratif 2025 et l'affectation des résultats sur le Budget Primitif 2026.

A la demande du SGC d'Aubenas, le Conseil municipal doit prendre une nouvelle délibération portant approbation du compte administratif 2025 afin que le compte de gestion et le compte administratif soient votés séparément.

Monsieur le Maire :

- Présente le compte administratif 2025 :

Fonctionnement : Dépenses : 516 932.82 € - Recettes : 821 562.73 € (dont 219 089.39 € de report 2024) – Résultat : 304 629.91 €

Investissement : Dépenses : 473 885.33 € - Recettes : 334 070.47 € (dont 63 062.77 € de report 2024) – Restes à réaliser : Dépenses : 159 350.00 € - Recettes : 171 000.00 € - Résultat : - 128 164.86 €

- Constate la régularité des opérations comptables confirmées par le compte de gestion

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote du compte administratif.

Le Conseil municipal approuve le compte administratif du budget communal pour l'année 2025.

VOTE :
Pour 10
Contre
Abstention

7/ Convention éveil musical 2026-2027

Depuis la dissolution du Syndicat Ardèche Musique et Danse le 31 décembre 2023, c'est la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche qui organise les interventions musicales en milieu scolaire sur le territoire.
Ces interventions musicales en milieu scolaire consistent en 15 séances d'une heure pendant lesquelles un musicien-intervenant vient directement dans la classe.
Le forfait pour une classe de primaire est de 900 €. Pour que l'école de Balazuc puisse en bénéficier à compter de la prochaine rentrée, il convient de signer une convention avec la Communauté de Communes et confirmer la prise en charge des 900 €.

Le Conseil municipal accepte la proposition, autorise le Maire à signer la convention et inscrit les crédits nécessaires au Budget 2026 de la Commune.

VOTE :
Pour 11
Contre
Abstention

8/ Divers

- Démolition garages
 - 3 entreprises ont été consultées, 2 devis à environ 15 K€, 1 devis à environ 20 k€. Analyse des devis à faire et sélection d'une entreprise afin de réaliser les travaux à l'automne.
- Chemin du Retourtier en sens interdit sauf riverains dans les 2 sens
 - Un débat a eu lieu sur ce sujet sans pouvoir finaliser. Sujet à approfondir afin de sécuriser au mieux ce chemin.
- Eclairage public
 - Une rencontre s'est tenue avec un représentant de Territoire d'Energie. Le but était de voir les possibilités de réduction des coûts et voir les points d'améliorations possible. A partir de 2027, la fabrication des ampoules Sodium HP va s'arrêter. Le remplacement des ampoules existantes et à prévoir ce qui permettrait de réduire le coût annuel. Les dépenses liées à ce remplacement seront prises en charge à 50% par Territoire d'Energie, le solde en charge de la Mairie étalée sur 5 ans. Retour sur investissement entre 8 à 10 ans. Une analyse des point lumineux actuels et manquants est à finaliser.
- Rappel aux habitants
 - Un rappel va être fait aux habitants concernant les règles de débroussaillement et d'élagage.
 - Une information sera aussi faite sur l'utilisation du badge d'accès.
- Signalisation routière
 - Plusieurs actions sont en cours, la première concerne la sécurisation de la route principale (marquage au sol, panneaux de stop ou céder le passage). La deuxième concerne l'identification et information des différents parkings (P1, P2…). Une autre action concerne le rappel de camping sauvage et feux interdits dans les gras.
- Petit marché
 - Comme toutes les années, le petit marché se tiendra en juillet et août. A ce jour, une quinzaine d'exposants. L'ouverture de la saison aura lieu le mardi 7 juillet.
- Fermeture chemin communal dans les Gras (vers citerne DFCI)
 - Afin de limiter les risques d'incendie dans les gras, outre la mise en place de panneaux, l'accès par le chemin donnant accès à la citerne DFCI va être fermé (pose de blocs de pierre, passage de 5 mètres fermé par chaîne avec cadenas « DFCI »). Un double des clés sera disponible en mairie et chasseurs et bergers auront aussi un exemplaire.

- Travaux école
 - Les travaux d'aménagement de l'école ont été validés, ils seront réalisés durant les congés d'été. Abattement d'une cloison, réfection électricité, pose de panneaux d'absorption du bruit.
- Point sur antenne
 - L'analyse de la faisabilité de 3 nouveaux points d'implantation de l'antenne est toujours en cours par SFR. Un technicien droniste dépêché par SFR est venu faire des relevés le vendredi 22 mai.
- Point sur terminal paiement parking
 - Compte tenu des contraintes de la DGFIP, nous sommes toujours en cours de recherche de solutions alternatives pour l'encaissement du paiement des parkings.
- Ardèche Habitat :
 - Nous avons sollicité Ardèche Habitat, office public qui gère les 4 logements sociaux situés en dessous de la mairie dont le plus grand, vacant depuis 5 ans en raison d'infiltrations d'eau d'origine multiples non traitées.
 - Un travail de médiation avec notre interlocuteur et les voisins impliqués dans ces problématiques sont en cours. De plus, ces logements réhabilités en 1993 ne sont aujourd'hui plus aux normes d'isolation en vigueur et occasionnent des dépenses énergétiques importantes. Nous avons sollicité les politiques rencontrés ainsi que le préfet pour nous soutenir dans notre démarche de demande à Ardèche Habitat de réaliser des travaux d'isolation.
- CCAS :
 - Lors de la première réunion du CCAS le 18 mai 2026, nous avons fait le point sur les actions mises en œuvre au sein du centre social et culturel des Gorges de l'Ardèche afin de bien les relayer :
 - Soutien scolaire, accueil loisirs le mercredi sur Vallon, Ruoms et Vogüé, accueil jeunes le vendredi soir, séjours d'été et aides à la formation BAFA.
 - Service mobilité : Point sur la mise en place d'une navette pour aller à Ruoms 2 vendredis par mois : recensement des besoins sur la commune et attente également d'une possibilité budgétaire de la Com Com.
 - Atelier numérique : voir si cela est possible sur Balazuc
 - France service : la demande de permanence sur Balazuc ne semble pas possible.
 - Réflexion pour mettre en place une petite bibliothèque, ludothèque.
 - Mise en place d'un atelier couture avec bénévoles.
 - Mise en place de "Repair" café avec le concours de Sports pour tous : initiative de bénévoles qui se déplacent sur les communes de la Com com pour réparer du petit électroménager gratuitement dans le cadre d'une journée conviviale. "Sport pour tous" les accueillera 2 fois par an entre octobre et mars : nous les en remercions !
 - Pour cela recherche de locaux provisoires pour compléter l'utilisation de la salle polyvalente déjà très utilisée.
- Environnement :
 - Le 16 juin, nous allons recevoir les chargées de mission des sites Natura 2000 et Espaces Naturels sensibles accompagnées des 2 sensibilisateurs de la région. Nous souhaitons engager avec eux un travail de prévention et de protection de ces espaces protégés mais aussi d'inventaire des espèces sur notre commune afin de mieux les identifier. Des initiatives de sensibilisation auprès des écoles sont proposées par l'EPTB. Dans l'immédiat, nous échangeons pour la mise en place de panneaux visant à faire respecter l'interdiction de camping sauvages, de feux de camp et la réalisation de panneaux à visée pédagogiques.

Heure de clôture de la séance : 20h27

Le Maire,
Michel THOMAS

La Secrétaire de séance,
Valérie DEJAEGHERE